

COLLEGE NOTRE DAME DE POISSY

Précisions sur le nouveau protocole sanitaire applicable à partir du lundi 2 novembre 2020

Les présentes préconisations intègrent les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020.

Le principe reste celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

→ **La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise.**

Chacun joue un rôle essentiel pour se protéger et protéger les autres.

Toutes les nouvelles mesures sont identifiées par la couleur marron.

1- RAPPEL IMPORTANT

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école**.

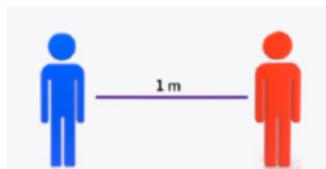
Ils s'engagent à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes** évoquant la COVID-19 chez l'élève.

De même, **les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement** ne doivent pas se rendre dans l'établissement. **Ils en informent le chef d'établissement via le secrétariat du collège : secretariat-college@notre-dame-poissy.fr**

→ Le retour à l'école se fera selon les conditions développées dans le document communiqué le 20 octobre 2020 « Procédure en cas de suspicion ou de cas avéré de COVID-19 chez un élève ».

Les personnels enseignants et non-enseignants sont soumis aux mêmes règles.

2- REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE



Le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne,

permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. **Elle doit être respectée partout et tout le temps** (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

- ❖ Dans les écoles élémentaires et secondaires, le principe est la distanciation physique d'au moins 1 m lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves lorsqu'ils sont côte à côte ou face à face. **Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier) ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance entre les élèves.**

- ❖ Dans les espaces extérieurs, entre les élèves d'une même classe ou d'un même niveau, la distanciation physique ne s'applique pas y compris pour les activités sportives.
- ❖ La distanciation physique doit être maintenue au maximum entre les élèves de niveaux différents.

3- APPLICATION DES GESTES BARRIERES

- a) **Lavage des mains autant de fois que nécessaire** (à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après chaque récréation, le soir avant de rentrer au domicile et en arrivant).

GEL HYDRO ALCOOLIQUE toujours obligatoire à l'entrée et à la sortie de la classe ; à l'entrée et à la sortie du self

- b) **Le masque partout et tout le temps. Bien changer son masque après le repas.**

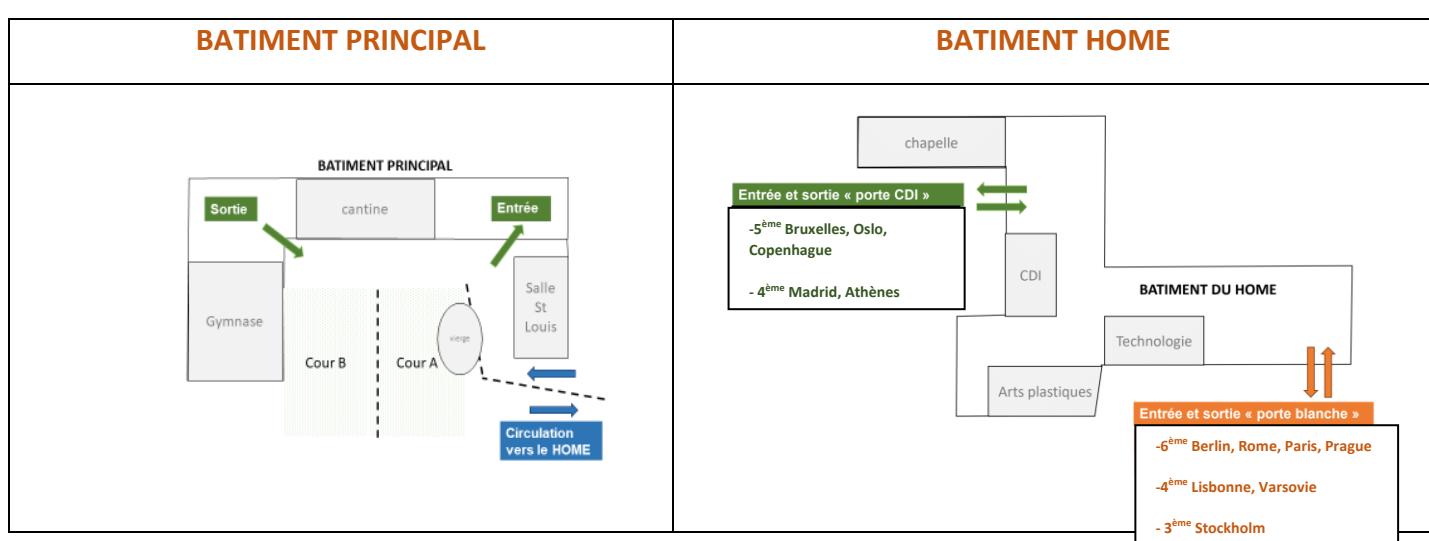
- c) **Ventilation des classes**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés : le matin avant l'arrivée des élèves, **à chaque intercours**, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner, pendant le nettoyage des locaux. **L'aération est un moyen efficace de lutter contre la propagation du virus.** Un élève est chargé d'ouvrir les fenêtres avant la récréation et pendant le déjeuner.

4- LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

- a) **Entrée autorisée par l'enclos ou par l'avenue Blanche de Castille compte-tenu de la dangerosité de l'avenue de la Tournelle.**
- b) **Sens unique de circulation dans les bâtiments (aucune exception autorisée).**



- c) **A l'entrée le matin et sur l'heure du déjeuner :**

- ❖ Les élèves rentreront directement sur la cour ; attroupements extérieurs interdits.
- ❖ Les collégiens occuperont la cour du bas, les primaires disposeront de la cour du haut afin de limiter le brassage entre les élèves du primaire et les collégiens.
- ❖ Un chemin sera balisé entre la cour du bas et la cour du haut afin de permettre aux collégiens de se rendre aux toilettes.

d) Les temps de récréation matin et après-midi :

- ❖ Les récréations de l'école primaire et du collège sont décalées (comme actuellement).
- ❖ Chaque niveau de classe du collège disposera d'une cour délimitée dont les limites seront à respecter impérativement :

Sur la cour du haut : une moitié de cour sera réservée aux 3èmes et l'autre moitié aux 5èmes



— → Chemin vers les toilettes à partir de la cour du bas (matin avant 8h30 et temps de déjeuner)

Sur la cour du bas :

Une cour sera réservée aux 4èmes	La cour devant le Home sera réservée aux 6èmes

5- DEMI PENSION

- ❖ **Lavage des mains avant et après repas.** Des **bornes de solution hydro alcoolique** doivent être utilisées obligatoirement à l'entrée et à la sortie du self.
- ❖ Les **tables** sont **séparées** les unes des autres.
- ❖ Des espaces propres à chaque niveau seront délimités dans le self. Les élèves devront s'assoir dans l'espace attribué à leur niveau de classe. Ils devront manger uniquement avec des camarades de leur classe et toujours avec les mêmes afin d'éviter les brassages.
- ❖ L'heure de repas des élèves de primaire du CP au CM2 a été avancé à 11h00 afin de limiter les contacts entre ces derniers et les collégiens au self.
IMPORTANT : Nous souhaitons investir une autre salle pour faire déjeuner les collégiens afin d'espacer encore davantage les élèves mais pour cela nous sommes en attente de la commande de tables et de chaises qui a été réalisée récemment.
 - ❖ Les déplacements dans le self doivent être limités et se feront toujours avec le masque.
 - ❖ La **salle de cantine** est **aérée** régulièrement et les **tables du réfectoire** sont **désinfectées** après chaque service.

Les élèves bénéficiant d'un PAI alimentaire : Se désinfecter les mains à la solution hydro alcoolique avant et après utilisation du micro-ondes.

6- SANITAIRES

- ❖ Respecter la file d'attente à l'extérieur des toilettes en se référant au marquage au sol. **Aucun attrouement n'est autorisé dans les toilettes.**



7- ACTIVITES SPORTIVES

- ❖ Les vestiaires seront fermés, il est demandé aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin. Cycle piscine maintenue.
- ❖ L'utilisation du matériel sportif pouvant être manipulé par tous est strictement réglementé et ne peut être réalisé qu'en présence du professeur qui s'assurera de sa désinfection régulière.

8- OUVERTURE DU CDI

- ❖ Pour éviter le brassage des élèves, le CDI sera ouvert par niveau de classe : **LUNDI : 6^{ème} / MARDI : 5^{ème} / JEUDI : 4^{ème} / VENDREDI : 3^{ème}**

9- PASTORALE

- ❖ L'aumônerie est maintenue ainsi que l'accueil à la chapelle.
- ❖ En revanche, la messe du mardi matin est suspendue.

10- NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

- ❖ Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour (toilettes, lavabos, chasses d'eau, poignées et loquets de portes). Selon les préconisations des autorités sanitaires, un nettoyage approfondi et une désinfection des locaux (tables, sols, poignées de portes, mains courantes) sont réalisés par notre société de nettoyage, tous les soirs après le départ des élèves.
- ❖ **Nettoyage à la mi-journée des poignées de portes et des rampes d'escaliers.**
- ❖ Dans chaque classe, un spray désinfectant et du papier à usage unique sont disposés. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise mais fera l'objet d'une désinfection.
- ❖ Les élèves déposeront leur téléphone portable dans l'armoire qui sera désinfectée chaque soir.

11- FORMATION, INFORMATION, EDUCATION

- ❖ En complément de la sensibilisation réalisée en famille, le jour de la rentrée, tous les élèves bénéficieront sur la 1^{ère} heure de cours d'une information sur ces nouvelles règles.
- ❖ Il est essentiel que les parents sensibilisent leurs enfants sur la conduite à tenir pour respecter les gestes barrières, les règles d'hygiène et l'application permanente de ces règles (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, comment éternuer, changement du masque toutes les 4h, utilisation des poubelles etc....)

12- ACCUEIL DES PARENTS

- ❖ La communication à distance entre les familles et l'établissement sera privilégiée.
- ❖ Concernant les rendez-vous d'inscription avec le chef d'établissement ou ses adjoints, ils auront lieu en visio conférence.
- ❖ Les rendez-vous en présentiel avec le chef d'établissement fixés avant les vacances (hors RDV d'inscription) sont maintenus. Hors ces cas exceptionnels et hors parents bénévoles de l'aumônerie, les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'établissement.

ATTENTION : Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de faire respecter ces règles tout en étant conscients de la difficulté que cela peut représenter mais cela reste fondamental dans le contexte actuel. **En conséquence, nous nous réservons le droit de ne plus accepter un élève s'il ne respecte pas de manière volontaire toutes ces consignes qui permettent de se protéger soi-même, les autres et sa famille.**